

---

Adresse du conseil-général de la commune de Clermont-l'Hérault qui félicite la Convention des ses travaux et envoie l'état des dons patriotiques de la commune, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse du conseil-général de la commune de Clermont-l'Hérault qui félicite la Convention des ses travaux et envoie l'état des dons patriotiques de la commune, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 117-118;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23541\\_t1\\_0117\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23541_t1_0117_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

postes. Cette entreprise hardie lui a parfaitement réussi; nos braves défenseurs ne se trompèrent pas, ils reconnurent l'ennemi; en un instant la garnison est sous les armes, ainsi que la garde nationale de la ville; le canon du rempart gronde, et bientôt ces lâches disparaissent. Nous ne devons le salut de nos avant-postes et la conservation de notre convoi qu'au courage mâle de ce vrai républicain.

Nous espérons que la Convention nationale n'oubliera pas ce trait glorieux, et que mention en sera faite au bulletin ».

## 16

**La société populaire de Beauvais de Paris, département des Hautes-Pyrénées, remercie la Convention nationale d'avoir envoyé, dans le département, le représentant du peuple Monestier, la félicite de ses travaux, et l'invite à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 17

**La société populaire de Valognes demande que le représentant du peuple Lecarpentier reste dans le département de la Manche.**

Renvoi au comité de salut public (2).

## 18

**Le conseil-général de la commune de Clermont-l'Hérault au nom de tous les habitants, félicite la Convention de ses travaux, desquels dépendent tous les succès intérieurs et extérieurs; il l'invite à rester à son poste, et lui jure un attachement inviolable.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Clermont l'Hérault, 19 flor. II] (4).

« Citoyens législateurs,

Tandis que votre zèle infatigable affermit ce nouvel empire sur les bases inébranlables de la raison et de la justice, nos guerriers, guidés par votre sagesse, brulans du saint enthousiasme qui vous anime et que vous leur inspirés, domptent partout les efforts et les complots de la tyrannie.

Des bords de la Meuse jusques au sommet de l'Appenin, des rives du Rhin jusques dans les gorges des Pyrénées, l'air retentit des cris de victoire, la cauze de la liberté triomphe, son étoile devient toujours plus radieuse; celle du despotisme palit et s'éclipse.

Législateurs, ces succès sont votre ouvrage. Ils feront à jamais l'étonnement et l'admiration de la postérité. Est-il quelque portion de la République qui ne doive s'empresse de vous en faire hommage. Recevez celui d'une commune qui toujours fidèle à vos principes, toujours soumise à vos loix, ne respire que pour le règne de la liberté et pour le bonheur de la patrie.

L'intérêt général demande que vous consommiez l'oeuvre que vous avés si glorieusement commencée. Notre commune joint son voeu à celui de toute la République pour vous inviter à rester à votre poste. Et qui peut mieux assurer les destinées d'un grand empire que le génie qui l'a fondé ?

Toujours pénétrés de cette vérité que la force d'une République consiste dans l'unité et l'indivisibilité des parties qui la composent, notre commune ne cessera d'être attachée inviolablement à la Convention, comme au centre de l'autorité nationale et à lui donner des preuves de son ardent patriotisme.

Les plus grands sacrifices n'ont pas coûté au zèle de ses habitans; peu favorisés de la fortune, ils n'ont jamais calculé d'après la médiocrité de leurs facultés. Le conseil joint à cette adresse le tableau de leurs offrandes patriotiques; vous y verrés, législateurs, ce que peut l'amour de la patrie: votre approbation sera leur plus flatteuse récompense.

J. VERNY (*mairie*), DUPOU (*off. mun.*), ORTUS aîné (*off. mun.*), COURTES (*off. mun.*), J. BOUFFIN (*off. mun.*), G. BAUMIERS (*off. mun.*), BAUMIERS (*agent nat.*), MANIE, BONNEVILLE, MESSIER, MASSANE, BERNARD, BELOUS  
[et 5 signatures illisibles].

[Etat des dons, 19 flor. II.]

Cette commune qui n'est composée que d'environ 5.000 ames a encouragé les volontaires nombreux qui sont sortis de son sein pour la defense de la patrie, par des gratifications qui s'élèvent à une somme de 50.000 liv.

Elle habilla 80 volontaires, les plus indigens de la levée en masse, la dépense va à 3.000 liv.

Elle a donné :

378 chemises, envoyées à l'armée ou à l'hôpital militaire de la commune; Environ 200 livres de charpie et beaucoup de linge pour le service des militaires blessés; 278 paires de souliers envoyées au district; 7.400 liv. pour la construction d'un vaisseau de guerre, envoyées à la Sté popul. à Montpellier; 175 marcs 2 onces d'argenterie, provenant des églises, envoyés au district; 1.459 livres de cuivre; 9.000 livres de fer; 5.269 livres de métal de cloches, aussi envoyés au district; 200 livres de plomb envoyées au département à Montpellier; 2300 livres de fer de mitraille, envoyées à Agde.

La commune a fait en outre de grands sacrifices pour faire jouir la classe indigente d'une diminution sur le prix des denrées, notamment sur les grains, et sur les approvisionnements faits à ce sujet au moyen des fonds fournis par la classe des citoyens aisés, il y aura une perte d'environ 110.000 liv.

On ne parle point des autres fournitures que la commune a fait pour assoir et affermir la liberté et dont elle a été indemnisée par la nation, le détail en seroit trop long, on se contentera de dire que cette commune fut toujours empressée d'obéir à toutes

(1) P. V., XLI, 219.

(2) P. V., XLI, 219. B<sup>in</sup>, 30 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P. V., XLI, 219. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 308, pl. 1193, p. 10 et 11.

les réquisitions qui lui ont été faites à ce sujet, pour la fourniture d'hommes, de subsistances, de fourrages, de voitures, chevaux, mulets, effets d'habillement, équipement, armement, ustensils et autres choses nécessaires au service public, et qu'elle a expédiées à l'armée avec la plus grande ponctualité; enfin, c'est une des communes de la République qui s'est le plus constamment montrée attachée à ses loix et aux vrais principes, aussi a-t-elle joui de la plus grande tranquillité.

(mêmes signatures).

## 19

La municipalité de Caen (1) félicite la Convention sur les dernières victoires remportées par les armées de la République, et lui envoie le procès-verbal de la fête qui a eu lieu à ce sujet dans cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 20

Les administrateurs du directoire du district de Strasbourg (3) annoncent à la Convention qu'un bien estimé 3430 liv., a été vendu 19,800 liv.

Renvoi au comité des domaines nationaux (4).

## 21

L'administration du district de Quingey, département du Doubs, annonce qu'elle va envoyer 255 marcs, 3 onces 4 gros d'argenterie, 1216 liv. de cuivre provenant des dépouilles des ci-devant églises; elle annonce que les fêtes décadaires se célèbrent avec enthousiasme, et que la société populaire propage l'instruction autant qu'il est en son pouvoir.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des revenus nationaux (5).

## 22

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre informe la Convention que la commission militaire d'Auxonne a condamné à mort Joseph Goff, pour crime d'émigration, et que le jugement vient d'être exécuté.

(1) Calvados.

(2) P.V., XLI, 219. B<sup>in</sup>, 27 mess. et 1<sup>er</sup> therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1435.

(3) Bas-Rhin.

(4) P.V., XLI, 219. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm. (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> suppl<sup>ts</sup>).

(5) P.V., XLI, 219. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 409-410 (« Quincy »).

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (1).

## 23

La société populaire de Rambert-Loire, district de Boën, département de la Loire, félicite la Convention d'avoir sauvé la patrie, et jure de verser son sang pour la défense de la représentation nationale, en annonçant qu'elle vient de monter, armer et équiper un cavalier jacobin; elle termine en instruisant la Convention qu'elle a également donné 216 chemises, 2 paires de guêtres, 4 paires de bas, 4 cols, 2 paires de souliers, et une paire de boucles d'argent.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Marchés (2).

## 24

La société populaire de Boulogne témoigne sa surprise de ce que Joseph Lebon a été dénoncé; elle demande qu'il soit conservé dans sa mission, et que la Convention reste à son poste.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

## 25

La société populaire de Gan, département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention, lui jure un inviolable attachement, et la remercie du choix qu'elle a fait du représentant Monestier.

Insertion au bulletin (4).

## 26

Bernard Crussy et Joseph Costaz, du canton de Champagne, district de Belley, font abandon de leurs finances de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (5).

## 27

Le comité de surveillance de Limoux remercie la Convention d'avoir envoyé dans son canton le représentant Chaudron-Rousseau, et

(1) P.V., XLI, 220. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm. J. Sablier, n° 1435.

(2) P.V., XLI, 220. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XLI, 220. Voir ci-dessus, séance du 21 mess., n° 56.

(4) P.V., XLI, 220.

(5) P.V., XLI, 220. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).